

EVALUATION N° 1 IDD corrigé

1• (doc. 1) Qui peut décider d'un arrêté préfectoral?
Dans quel but?
[1 point]

2• (doc.2) À quel document fait penser le permis piéton?
Cite un examen de sécurité routière que l'on passe au collège.

Le préfet (autorité administrative) pour fixer des règles/appliquer des lois

0,5 par bonne réponse (total 1) bonnus +1 si précisé que l'arrêté respecte la loi

Comment appelle-t-on le document qui permet de conduire un cyclomoteur?
[3 points]

Au permis de conduire

ASSR

BSR

1 point par bonne réponse (maxi 3), malus de 0,5 si pas de phrase.

3• (doc.2) Donne deux exemples précis de consignes de sécurité qui s'appliquent aux piétons.
[2 Points]

Marcher sur les trottoirs ne pas descendre du côté route utiliser les passages protégés respecter les feux ne pas aller trop vite (rollers, skates)

1 point par bonne réponse (maxi 2), malus de 0,5 si pas de phrase.

4• (doc.4) Indique 4 dangers qui menacent les piétons.
[2 points]

Le non respect des règle ou de la signalisation. Les automobilistes qui peuvent changer de voie. L'inattention : jeu ou usage du portable. L'utilisation de la chaussée en dehors des passages protégés. Les usagers qui ne respectent pas les règles (skate trop rapide). Les travaux qui obligent à se déporter.

0,5 par bonne réponse (maxi 2).

5• (doc.1 et 5) Donne deux exemples précis de signalisations qui concernent les piétons.
[2 points]

Signalisation horizontale/passage à la peinture blanche
Signalisation verticale/ Panneau passage piéton

1 point par bonne réponse (maxi 2), malus de 0,5 si pas de phrase.

6• (doc.3) Quelle association défend les piétons à Nancy? Quels problèmes les piétons peuvent-ils rencontrer en ville?
[3 Points]

«les droits du piéton»

Attente aux feux rouges (trop longs)
Difficultés sur les trottoirs (trop étroits/stationnement de véhicule)
Imprudences (vélo, traversée de route, inattention)
Automobilistes dangereux

1 point pour l'association
1 point par problème(maxi 2), malus de 0,5 si pas de phrase.

7• (doc.5) Donne un exemple de lieu où les piétons sont prioritaires sur les voitures.
[1 Point]

Les zones piétonnes (Amiens, Metz, Strasbourg, ...)

0,5 point pour la réponse, 0,5 pour l'exemple(maxi 1)

8• (doc. 1, 2, 3, 4 et 5) Trace deux colonnes : la première pour les devoirs des piétons et la seconde pour leurs droits et complète le tableau à partir des documents.
[4 points]

Les devoirs	Les droits
respecter la signalisation	avoir des trottoirs
circuler sur les trottoirs	avoir des passages protégés
attendre aux feux	être protégé par la loi (arrêtés)
descendre du côté trottoir	être respecté par les autres usagers
connaître les règles (permis)	être défendu (association)
être prudent	

9• (doc 6 et cours) Quelles sont les obligations des passagers ?
[3 Points]

Répondre par des phrases, un manque de soin (présentation, orthographe) fait perdre des points.

Il doit porter un casque (cyclo et moto).
Il ne doit pas distraire le conducteur.
Le passager d'un cyclo doit avoir moins de 14 ans.
Il doit mettre une ceinture de sécurité (automobile et bus).
Le passager des transports en commun doit avoir un titre de transport.
Le passager doit avoir un siège adapté (vélo, moto, cyclo et automobile).
A la sortie du véhicule il doit s'assurer qu'il ne met personne en danger.
Il descend du bus coté trottoir et attend le départ de celui-ci pour traverser.

1 point par bonne réponse (maxi 3), malus de 0,5 si pas de phrase.

Document 1

Article 7.- Circulation des piétons – Accès aux quais et salles d'attente
Les piétons sont tenus de circuler sur les trottoirs et passages piétons marqués au sol à la peinture blanche.
L'accès aux quais et aux salles d'attente se fait par les passages prévus à cet effet.
ARRETE PREFECTORAL du 10 mai 2001 sur la circulation, l'arrêt ou le stationnement des véhicules et des piétons dans les cours de la gare de THIONVILLE

Document 2

A la suite d'une formation dispensée par le Maréchal des Logis Chef SASSELA et le gendarme RICHARD de la gendarmerie d'Ars-sur-Moselle, les élèves de la classe du CE2 de Madame PERRACHE ont passé avec succès leur permis piéton.
Le but était d'inculquer aux élèves les consignes de sécurité indispensables pour tout piéton (comportement à suivre sur les trottoirs, dangers à éviter, descente des véhicules pour aller à l'école, etc...)
Une remise officielle de leur permis s'est déroulée ce 13 mars dans la salle d'honneur de la Mairie en compagnie de l'Adjudant chef HENRY et de Monsieur le Maire. Un goûter leur a été servi à l'issue.
Site internet de la Mairie de Novéant, 2008

Document 4



Document 3

Débat « Les droits du piéton »
L'association de Meurthe-et-Moselle « les droits du piéton » organise le samedi 18 octobre, à 14 h 30 à la MJC Saint-Epvre-Lillebonne, 14, rue du Cheval Blanc à Nancy, (grande salle du 1er étage), un débat public sur le thème « le piéton dans l'agglomération nancéienne ». Les difficultés sur les trottoirs, les attentes aux feux rouges, mais aussi le devoir de prudence, seront évoqués.
Le débat aura lieu avec la participation demandée d'un responsable national de l'association et sera suivi de l'assemblée générale annuelle de l'association départementale.
L'Est Républicain 14/10/08

Document 5



1 point par devoir (maxi 2)
1 point par droit (maxi 2)

Document 6

